



REVUE DES SCIENCES

ET DE LEURS APPLICATIONS AUX ARTS ET À L'INDUSTRIE

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ



ABONNEMENTS

Paris, Seine, Seine-et-Oise : un an 25 fr.	Départements : un an 25 fr.	Union postale : un an 26 fr.
— — — — — six mois 10 fr.	— — — — — six mois 12 50	— — — — — six mois 13 fr.

SOMMAIRE

L'original : Jacques Boyer. — *L'alcoolisme chez nos pêcheurs de haute mer* : A. Aclouque. — *Les abattoirs publics* : J. de Loverdo. — *Le gaz sulfureux et la conservation des matières périssables* : P. de M. — *L'industrie moderne de la soie* : Gustave Regelsperger. — *La répartition des permis de chasse et des chasseurs* : V. Turquan. — *Régulateur de tirage et de combustion* : Maxime Forest. — *L'hydrologie de la Dobroudja Bulgare* : L. De Launay. — *Académie des sciences; séance du 8 octobre 1906* : Ch. de Villedeuil. — *Le fusil américain modèle 1903* : L. G.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES (N° 20)

Informations. — *Science appliquée*. — *Hygiène et santé*. — *Recettes et procédés utiles*. — *Botte aux Lettres*.

MASSON ET C^{ie}, ÉDITEURS

LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

PARIS, 120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Prix du numéro : 50 centimes.

L'ALCOOLISME

Chez nos pêcheurs de haute mer

Le fléau de l'alcoolisme sévit de longue date chez nos pêcheurs de Terre-Neuve et d'Islande : mais les ravages ont pris parmi eux, depuis quelques années, une si regrettable importance, qu'ils ont appelé l'attention publique et semblent à la veille d'exiger une intervention officielle des pouvoirs compétents.

Ce mal n'est pas d'ailleurs spécial à nos nationaux ; il atteint aussi les pêcheurs étrangers, et c'est même en grande partie contre lui qu'ont été fondées, en Angleterre, les œuvres d'assistance sur mer (*Mission to the deep-sea fishermen*), qui ont obtenu d'excellents résultats en propageant parmi les marins le *pledge*, ou promesse avec serment de ne plus boire une goutte d'alcool ; cette promesse est généralement observée, de la part des adhérents qui l'ont formulée, avec une scrupuleuse obstination.

En France, une institution fondée sur le modèle de l'œuvre anglaise, la *Société des Œuvres de mer*, reconnue d'utilité publique, a également engagé la lutte par la création à Saint-Pierre et Miquelon et en Islande, de maisons de famille où les pêcheurs trouvent, pour occuper leurs loisirs, des distractions honnêtes qui tendent à leur faire oublier le chemin du cabaret.

C'est une opinion fermement accréditée chez les pêcheurs et chez les capitaines que, pour résister aux intempéries des mers où se pêche la morue et aux fatigues de cette pêche, l'alcool est indispensable. Contre cette opinion les armateurs, quelle qu'ait été leur bonne volonté, n'ont pu jusqu'ici réagir.

Grâce à ce préjugé, la ration quotidienne en spiritueux prévue à l'embarquement, pour chaque homme, est telle qu'elle suffit à en faire rapidement un incurable alcoolique.

A Terre-Neuve, la moyenne de consommation chaque jour comporte, en effet, deux quarts de vin, du cidre à discrétion, et un minimum de six *boujarons* d'eau-de-vie.

Mais cette dose est fréquemment dépassée : pour obtenir de ses hommes un travail inaccoutumé, comme de virer au guideau ou de

pêcher l'encornet, ou même si la morue donne d'une façon exceptionnelle, le capitaine a recours à des distributions supplémentaires.

Et dans ce cas, il n'est pas rare que la quantité d'alcool absorbée par chaque pêcheur s'élève par jour à dis boujarons. Or, le boujaron vaut 4 centilitres.

Une pareille quantité serait déjà nuisible pour un individu bien portant, bien nourri et non surmené. On conçoit les ravages qu'elle peut causer chez des hommes soumis à une fatigue constante et ne recevant qu'une nourriture, sinon insuffisante, du moins mal préparée, peu reconstituante et trop uniforme.

Sans compter que dans les relâches ceux qui ont le goût de l'alcool savent se procurer encore des « extras » chez les cabaretiers de Saint-Pierre, de même qu'aux *Islandais* les navires chasseurs qui viennent chercher la première pêche apportent les « caisses » envoyées par la famille, et contenant de nombreuses bouteilles d'alcool qui servent à provoquer une ivresse générale.

Pour donner une idée de la quantité d'alcool ingérée à Saint-Pierre au cours des relâches de pêche, il suffira de rappeler que ce port reçoit en six mois, en dehors du vin, du cidre et de la bière, environ 20 000 litres de vermouth et madère, 35 000 litres de bitter et absinthe, 5000 litres de cognac, et plus de 100 000 litre d'eau-de-vie, rhum, genièvre et whisky.

Et dans ces chiffres n'est pas compris l'alcool destiné aux besoins de la colonie et aux goélettes armées à Saint-Pierre. Il est bon de noter aussi que les navires armés en France emportent au départ la plus grande partie de leur approvisionnement en spiritueux. Pour remédier à un pareil état de choses, ce n'est pas trop du concours actif et réuni de l'initiative privée et des pouvoirs publics.

La première doit tendre, par les moyens de moralisation dont elle dispose, à faire désertir les cabarets dans les relâches, et aussi à faire perdre le goût de l'alcool durant le séjour hivernal dans la mère-patrie.

Quant aux seconds, leur mission de coercition, est de prendre des mesures pour abaisser la ration quotidienne en alcool, en limitant strictement la quantité à embarquer à l'armement, en empêchant tout ravitaillement clandestin, et surtout en proscrivant les distributions à jeun.

Sous les climats froids où travaillent nos pêcheurs, une petite quantité d'alcool, mêlée à du café ou à du thé chauds, ne peut qu'être bienfaisante. Il serait bon aussi de faire accepter des hommes, qui s'y opposent pour le pas abandonner une partie de leur gain à une *bouche inutile*, la présence à bord d'un cuisinier, au lieu de laisser au mousse le soin de préparer les repas.

Mieux nourris, ils sentiraient moins le besoin de cet aiguillon factice de l'alcool, qui après une courte excitation les fait retomber plus bas.

Les pêcheurs américains, avec lesquels nos nationaux se rencontrent dans les eaux de Terre-Neuve, leur donnent l'exemple : bien nourris, bien habillés, montés sur de fines goélettes d'une méticuleuse propreté ils s'abstiennent complètement d'alcool, et cependant leur pêche n'en est pas moins bonne que celle de nos compatriotes, quoique « boettés » d'eau-de-vie.

A ACLOQUE.